

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

DECEMBRE 2018 N° 59



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Latbenque*

ORDURES MENAGERES : VERS LA REDEVANCE INCITATIVE

La taxe sur les ordures ménagères est, depuis des années, un sujet de débat dans le grand public comme au sein des élus de la Communauté de communes. Pour la raison simple que cette taxe n'est pas juste car elle est calculée sur un forfait, identique pour tous, qui ne tient pas compte, dans chaque foyer, du nombre d'habitants produisant des ordures. Si nous avions décidé de passer à une taxe sur les impôts fonciers, (comme cela avait été envisagé) nous aurions été devant la même injustice car le propriétaire foncier d'une immense maison peut très bien y vivre seul, produire peu de déchets et payer très cher avec l'application d'un taux identique pour tous, appliqué sur la base d'imposition.

Il faut donc trouver une solution pour aller vers plus de justice. La vraie solution serait que chacun paye au poids réel de ses déchets...mais c'est un système très complexe et les rares collectivités qui l'ont expérimentée font parfois marche arrière. La solution intermédiaire est de mettre en place la **REDEVANCE INCITATIVE**. Un peu de pédagogie:

Avant toute chose, quand on parle de déchets, de quoi parle-t-on ? Il existe 4 grands types de déchets. Tout d'abord les ordures ménagères, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas recyclable et que l'on dépose dans les poubelles noires. Ces ordures sont destinées à aller soit à l'incinération, soit, pour notre territoire, à l'enfouissement à Montech dans le Tarn et Garonne. Puis, les déchets recyclables que l'on dépose dans les poubelles vertes. Puis, les bouteilles en verre que l'on jette dans les sphères vertes appropriées et enfin tout ce qu'on emmène en déchetterie. La redevance incitative n'intervient pas sur les trois dernières catégories de déchets qui vont continuer à être recyclées comme auparavant mais **SEULEMENT** sur la première, à savoir les **ORDURES MENAGERES**. Comment ?

Chaque foyer disposera de deux bacs. L'un pour y déposer le recyclable et l'autre pour y déposer les ordures ménagères. Seul ce dernier bac servira à calculer le montant de la

redevance. Ce bac pour ordures ménagères sera d'un volume plus ou moins grand en fonction de la quantité de déchets que l'utilisateur estime produire régulièrement. Une personne seule pourra choisir un bac de 80 litres par exemple et une famille de 5 personnes un bac de 200 litres. En fonction du bac choisi en début d'année, on fixe une redevance de base...par exemple pour un bac de 80 litres, une redevance de 110 euros. Et pour un bac de 200 litres, une redevance de 190 euros. Ces chiffres sont purement indicatifs. Ils n'ont pour seul intérêt que d'expliquer la logique du système de la redevance.

Chaque bac est suffisamment hermétique pour ne pas laisser s'échapper les mauvaises odeurs. Chaque bac est également doté d'une puce électronique en lien avec un système informatique qui gère l'ensemble des abonnés du service. A chaque ramassage, l'employé scanne la puce et le passage est enregistré. Avec cette redevance de base (110 euros... ou 140... ou 190... ou plus...) chaque foyer a droit à un nombre déterminé de ramassages, par exemple 12 par an. Si le foyer produit plus de déchets et qu'il nécessite plus de 12 passages par an, la redevance est augmentée d'autant, en fonction du nombre de ramassages supplémentaires. En milieu urbain, on peut aménager un espace de rassemblement des bacs et chaque bac ne pourra être ouvert que par son propriétaire. Ou alors, on peut installer de grands conteneurs enterrés qui recevraient toutes les ordures ménagères d'un même quartier. Dans ce cas, chaque utilisateur est équipé d'une carte informatique qui permet d'ouvrir le tambour pour y jeter le sac d'ordures. Le système informatique comptabilise chaque ouverture de tambour (et non le poids des sacs)...ce qui équivaut à un passage pour les usagers dotés de bacs.

Ce système incite évidemment – d'où son nom de redevance incitative -- à trier un maximum de déchets pour ne pas dépasser le forfait choisi en diminuant le volume des ordures

qui partent à l'enfouissement et à augmenter la part de recyclable. Un abonné qui ne trie pas ou qui trie mal sera contraint de dépasser la redevance de base avec ses 12 passages

annuels et paiera beaucoup plus cher.

Ce système fonctionne. Il est d'ores et déjà mis en place dans quelques communautés de communes du Sud-Ouest qui sont venues présenter leur expérience à l'ensemble des élus départementaux le mardi 23 octobre au foyer Valentré. Les résultats sont étonnants. Après les premières années d'amortissement du système, le coût global du service qui gère les déchets est en baisse et la redevance de chaque particulier va, elle aussi, vers une diminution. La redevance incitative fait donc gagner sur quatre tableaux : elle est plus équitable car elle tient compte du volume réel de déchets produits, elle diminue le montant payé par chaque foyer, elle vise à une plus grande maîtrise des coûts liés à la collecte et, d'un point de vue environnemental, elle permet de réduire les ordures qui partent à l'enfouissement ou à l'incinération.

Petit bémol : ce système est long à mettre en place. Même s'il semble que les élus locaux soient favorables à ce type de redevance, ne rêvons pas ! Dans un premier temps, il faut que la décision soit officiellement prise, que les études de faisabilité se poursuivent, que les subventions soient accordées et que le système soit mis en place. Beaucoup de travail et de réflexion en perspective. Dans le meilleur des cas, rien ne pourra fonctionner avant deux ou trois ans.

L'ASEL, en tout cas, soutient à fond cette initiative et « incite » les élus à ne pas faire preuve de frilosité et à avancer le plus vite possible vers cette solution plus juste, plus équitable et plus respectueuse de l'environnement.

Daniel Pasquier



Extrait de la BD des BIDOCHONS de BINET

INTERVIEW DU TRUFFAIRE

Comme ce fut le cas en juin 2017 et février dernier, la Caselle Enchênée est venue interviewer la statue du trufficulteur sur les marches de la mairie de Lalbenque.

La Caselle : Alors, lo trufaïre, seriez-vous d'accord pour un autre interview par la Caselle ? Pouvez-vous nous dire comment vous avez passé cet été ?

Lo trufaïre : Un bel été ma foi avec pas mal de touristes. J'ai perfectionné mon anglais, mon néerlandais, mon espagnol... et puis j'ai eu le plaisir d'être pris en photo des milliers de fois. C'était bien. Une employée de la mairie est même venue récemment m'astiquer, en tout bien tout honneur bien sûr, en me passant un produit très agréable... pour m'empêcher de vieillir peut-être. Mais malgré tout ça, j'ai passé de sales moments avec beaucoup de crainte et d'angoisse.

La Caselle : Qu'est-ce qui vous est arrivé ?

Lo trufaïre : Un matin de juillet, j'aperçois, à travers les portes vitrées de la mairie, derrière moi, qu'on avait coupé en deux un tableau réalisée par une peintre du village et qui représentait le métier des tresseuses de paille au 19^{ème} siècle à Lalbenque. Je n'en croyais pas mes yeux...mais c'était pourtant vrai. Quelqu'un avait coupé en deux ce beau tableau « Les Tresseuses de paille » et, à ce qu'on

m'en disait, la mairie ne voulait rien savoir et sa décision était irrévocable. J'entendais plein de gens autour de moi qui ne comprenaient rien à une telle stupidité et on m'a même proposé de signer une pétition pour que ce triptyque reprenne sa forme initiale avec les trois parties collées l'une à l'autre pour former un ensemble harmonieux, un vrai tableau quoi !

La Caselle : Et vous l'avez signée ?

Lo Trufaïre : Bien sûr que je l'ai signée et plutôt deux fois qu'une ! Non seulement cette histoire était stupide et invraisemblable mais, en plus, j'ai pensé à moi. Avec une telle mairie responsable de ma statue, j'ai pensé qu'on était capable de me couper en trois, moi aussi...avec mon chien déplacé sur le rond-point du Mercadiol auprès de la femme qui truffe... et avec mon panier de truffes emmené en bas du village, en face de Proxi ou de Spar pour faire de la publicité à ces deux commerces. !!! Vu la décision qu'elle avait prise pour le tableau, elle en aurait été capable ! Et j'ai passé tout l'été à craindre un tel malheur. Tous les matins, je redoutais qu'on me sépare de mon petit chien et de mon panier de truffes. Vous vous rendez compte ? Comment j'aurais pu vivre sans mon chien ? Par bonheur, il n'en a rien été et personne n'a osé toucher à ma statue. Et comme, sous la pression de la population et de l'artiste,

la mairie a fini par céder et que le tableau est revenu dans sa présentation initiale, je me sens rassuré.

La Caselle : Vous voilà donc tranquille désormais ?

Lo trufaïre : Pour la séparation de mon chien, oui ! Mais j'en ai encore appris récemment une bien bonne. Il paraît qu'on a refusé de mettre une nouvelle statue, une statue de la Paix m'a-t-on dit, sur une jolie placette du village et qu'on a été l'installer sur un parking, à l'extérieur du bourg !!! Un parking ! Vous vous rendez compte ? Une statue de la Paix pour commémorer la fin de la première guerre mondiale expédiée sur un parking, le parking de l'Etang ! C'est presque se moquer des millions de morts de la première guerre mondiale ! Il n'y avait pas de place dans le cœur du village pour y poser cette œuvre ? Sur la place du Fajal par exemple qu'on vient de refaire ? Ou sur la place du Sol, à côté du poilu ? Au lieu de mettre une planète portée par ces cinq personnages représentant les cinq continents, l'artiste aurait dû mettre une grosse truffe... et là, je suis sûr que la mairie aurait trouvé un endroit pour mettre cette statue sur une jolie place de Lalbenque. La truffe, dans ce village, c'est sacré. La Paix, on s'en fout !

La Caselle : Mais en quoi ça vous concerne cette histoire de statue ?

Lo trufaïre : En quoi ça me concerne ? Mais, comme pour le tableau, ils seraient bien capables un beau matin de me déplacer et d'aller m'installer sur un autre parking, celui du cimetière par exemple pour que je sois plus près de ma

tombe quand je vais mourir. Déjà qu'ils m'ont mis une plaque mortuaire pour marquer mon nom ! Ou encore sur le parking de Carrefour Contact, à la place de cette bouteille « Cuvée de Lalbenque » avec sa publicité mensongère. Pourquoi pas ? Ces histoires de tableau et de statue de la Paix me rendent malade. C'est pas bon pour ma santé et je ne sais pas comment tout ça va finir. Heureusement que j'ai toujours mon défibrillateur, juste derrière moi, au cas où mon cœur viendrait à lâcher avec toutes ces émotions.

La Caselle : Ah, pauvre trufaïre, la vie est bien difficile... même quand on est une statue. Merci pour ce nouvel interview. Et, malgré vos déboires, on vous dit bon courage, trufaïre. Et à un prochain interview.



ET NOTRE MOBILITE ?

Pas d'autre choix de transport que la voiture pour le quotidien que ce soit pour le travail ou les autres déplacementsLe réseau ferroviaire du Lot se détériore depuis des années et aucun autre service public !

L'environnement est un prétexte pour l'augmentation des taxes sur les carburants quand on sait qu'à peine 20 % de celles-ci iront à des actions environnementales non encore précisées....Vu la grogne importante, des chèques aux gros utilisateurs, voire des ristournes pour acquérir une nouvelle voiture moins polluante ou électrique est une fausse bonne idée...

Dans le Lot, en milieu rural, vivre sans voiture est un parcours difficile ! Comment s'organiser pour un rendez-vous médical, si on ne possède pas encore le permis ou qu'on ne peut plus conduire....

Des solutions seraient à l'étude mais à chaque fois on se heurte au même argument : le prix....Véhicule partagé, co-voiturage, plus de trains pour Lalbenque bien située sur la ligne Paris – Toulouse depuis la fin du XIXème siècle, navette à la demande, utilisation des véhicules municipaux ou de la Communauté de Communes via un système associatif.... l'imagination devrait prendre le pouvoir pour aider chacun qui en a besoin à supporter l'augmentation inconsidérée

des carburants avant la mise en œuvre de solutions alternatives à Lalbenque comme ailleurs.

Utiliser le vélo (électrique ou non) sur nos routes vallonnées avec la circulation importante dans la commune à certaines heures (sorties d'école, avant et après les heures de travail, lors des marchés, des réunions) est devenu très dangereux vu les incivilités nombreuses : stationnement sur les trottoirs, non utilisation des clignotants, utilisation abusive des parkings handicapés « juste pour une minute.... ». Pourtant à Lalbenque de nombreux parkings ont été créés : centre médical et piscine, cimetière, place du Fajal, place de l'Etang, près de la médiathèque et de l'Office du Tourisme, près des écoles.... mais pour certains se garer au plus près est une réalité sans se soucier des autres usagers, par exemple les piétons obligés dès lors de marcher sur la route, faute de pouvoir utiliser les trottoirs.

Le territoire rural n'a pas de transport public et la création de parkings partout est une solution de facilité, une vue à court terme. Pas plus l'Office du Tourisme que le Parc Naturel ne prévoit de déplacements groupés lors d'activités décentralisées. C'est le règne de la débrouille pour les non motorisés !

On croit rêver en lisant les éco-gestes proposés pour les déplacements dans le guide touristique 2018 de Lalbenque –

Certes, à la place de la Bascule nous disposons d'un bel abribus, avec des bancs pour attendre, mais ne vous y trompez pas, aucun horaire n'y figure, cela concerne uniquement le transport scolaire....

Parlons de la gare de Lalbenque (enfin l'arrêt « Lalbenque-Fontanes puisque la gare avec guichet a été fermée dans la fin des années 80) située à 3 kms du centre ville au lieu dit « Conquefaunes » Une liaison gare Lalbenque par omnibus a existé jusqu'après la guerre 14 – 18. Ensuite le service des voyageurs avec la gare était assuré par un autobus venant de Limogne par Vaylats, Bach, Varaire, Concots. Un voyageur au départ de Lalbenque pouvait se rendre à Paris via Cahors ce qui est encore possible aujourd'hui même si le nombre de

liaisons a bien chuté.

La sortie de l'A 20, située sur le territoire de la commune « Cahors-Sud » et l'aérodrome jadis installé pour le président Pompidou originaire de Cajarc sont des plus pour la mobilité longue distance, mais guère pour le quotidien.

La mobilité est un réel problème à Lalbenque, l'habitat disséminé n'en facilite d'ailleurs pas une solution plus protectrice pour l'air que nous respirons...Les solutions imaginées pour les grandes métropoles depuis Paris ne sont pas celles de la ruralité !

Marianne Leyder, le gilet vert

LE TEMPS DES CUMULARDS

On croyait révolu le temps des cumulards. On croyait que cette question politique du cumul des mandats avait peu à peu diffusé dans l'esprit de ceux qui nous dirigent. Le macronisme avait remis cette question à l'ordre du jour en proposant le non-cumul...une proposition qui semblait courageuse mais qui s'est avérée une coquille vide. Car, d'une part, elle n'a aucun effet rétroactif et les vieux briscards de la politique ont encore de beaux jours devant eux pendant trois mandats nouveaux jusqu'en 2040 et, surtout, elle ne concerne en rien les communes de moins de 9000 habitants... autrement dit l'immense majorité de la population ne sera pas concernée par cette nouvelle loi. Une proposition à l'image de toutes celles sorties du chapeau de Macron : faire croire qu'on fait du neuf avec du vieux...vanter le nouveau monde en reprenant toutes les vieilles ficelles de l'ancien.

On croyait donc révolu le temps des cumulards. Naïfs que nous sommes, à l'échelon local, nous nous étions imaginé qu'enfin le maire de Lalbenque, en 2015, se débarrassait définitivement de sa casquette de conseiller départemental qu'il a portée pendant un mandat...tout en étant bien sûr maire de Lalbenque et président de la Communauté de Communes. Trois casquettes pendant 6 ans...beaucoup trouvaient que la planète pouvait continuer à chauffer : Jacques Pouget était à l'abri des insulations !!! La population voyait cette décision plutôt d'un bon œil en constatant que les pouvoirs n'étaient pas concentrés dans les mêmes mains et qu'on allait vers une meilleure prise en compte de l'exigence démocratique.

Et patatras ! Le 24 septembre tombe sur les écrans de tous les conseillers municipaux et communautaires un communiqué de Jacques Pouget : « Jean-Claude BESSOU vient de présenter sa démission de son mandat de conseiller départemental du canton « Les Marches du Sud Quercy » Etant son suppléant, je vous annonce que je vais prendre mes fonctions de conseiller Départemental sur ce canton à compter du 1er Octobre 2018. ». On ignore les vraies raisons qui ont poussé Jean-Claude Bessou à démissionner. Nous n'en saurons jamais rien et la question n'est pas là. La question est la suivante : à 71 ans, après 30 ans de bons et loyaux services auprès des différentes collectivités, n'est-il pas nor-

mal de s'offusquer – et nous sommes nombreux à l'être – devant cette obsession du pouvoir de la part d'un élu qui, même si tout cela est parfaitement légal, avait le droit de refuser cette place de suppléant. Dans ce cas, les cantons de Limogne, Lalbenque, Castelnau et Montcuq auraient eu l'occasion de revoter pour remplacer le siège vacant qui court jusqu'au printemps 2021...pendant deux ans et demi encore.

Si une telle décision avait été prise, la Caselle Enchênée et les nombreux lecteurs qui se reconnaissent dans nos articles auraient félicité Jacques Pouget pour son désir de s'inscrire dans un renouveau démocratique et de tourner le dos définitivement au cumul des mandats, véritable maladie endémique de notre vie politique. Il n'en a rien été. Il n'en sera rien. Dormez tranquilles citoyens, les hommes du vieux monde veillent sur vous : pas d'élections locales en vue. En pleine période d'élaboration du nouveau PLUI, les débats auraient été intéressants et auraient permis de confronter les différents types de développement économiques que nous souhaitons pour notre territoire.

Une dernière question : qu'est-ce qui fait courir ces hommes politiques pendant plus de trente ans sans jamais s'essouffler ? L'argent (1520 euros bruts mensuels pour un conseiller départemental) ? Peu probable. Ces gens-là sont pour la plupart des SDF (Sans Difficultés Financières) et ne courent pas après quelques broutilles supplémentaires. Le pouvoir ? Pour beaucoup certainement... pour qui le pouvoir est devenu aussi indispensable que l'oxygène de l'air. Le sentiment d'être irremplaçable ? Tout le monde sait que les cimetières sont remplis de telles personnalités et qu'après leur mort, la planète continue de tourner. Alors ? A chaque homme politique, à chaque histoire personnelle, probablement une réponse différente.

Bon vent à toi Jacques...pour assumer jusqu'au bout cette surcharge de travail qu'il t'aurait été si facile...et si démocratique... de laisser à quelqu'un d'autre.

Daniel Pasquier

REQUIEM POUR LES PIGEONS

Après avoir interdit l'accès de combles de l'église aux pigeons et fait nettoyer les tonnes de fientes et gravats la municipalité a décidé de réguler leur population.

Les pigeons et l'homme ont depuis longtemps tissé des liens, leur possession était une marque de richesse ou de noblesse, la colombine, engrais de qualité, a contribué à l'aisance financière de leurs propriétaires.

Durant les guerres, Jules César déjà les utilisait comme messagers avec le sénat. En juin 1916 le commandant Raynal à Fort de Vaux confia à Vaillant, son dernier pigeon, le message suivant. « Nous tenons toujours mais nous subissons une attaque par les gaz et les fumées très dangereuses. Il y a urgence à nous dégager. Faites-nous donner communication optique par Souville qui ne répond pas à nos appels. C'est mon dernier pigeon. Signé Raynal ».

Vaillant, bravant les gaz et les tireurs a accompli sa mission ce qui lui valut le diplôme de la bague d'honneur et une citation à l'ordre à l'ordre de la nation.

Ces animaux grégaires vivent en couples et sauf de rares exceptions sont fidèles leur vie durant. Ce qui est bien supérieur à la moyenne des humains.

Ainsi donc ces animaux, à leur corps défendant sans aucun doute, ont su nous rendre bien des services et ne reçoivent des hommes que la sentence qu'ils sont capables de leur donner : «La mort si ta présence nous pose des problèmes». Aujourd'hui les pigeons sont considérés par les services publics comme des animaux domestiques dont la population peut être « régulée », autrement dit, une population locale peut être éradiquée s'il est décidé qu'elle apparaît comme une nuisance.

Dans ce sens, la préfecture du Lot et Garonne a rédigé une circulaire sur les méthodes de régulation des pigeons de ville dont voici un extrait :

« Le développement incontrôlé d'une population de pigeons sur un territoire donné notamment en zones urbaines peut aboutir à une situation préjudiciable pour les habitants tant du point de vue des dégradations occasionnées aux bâtiments et monuments publics ou privés que du point de vue de la santé et de la salubrité publique. En milieu rural ces oiseaux peuvent être à l'origine de dégâts sur les cultures agricoles mais également à l'intérieur des lieux de stockage des denrées agricoles. La régulation de ces pigeons impose de mettre en œuvre des actions coordonnées faisant appel à diverses méthodes alliant destruction, régulation de la reproduction et suppression du gîte. »

Suivent les dispositions du code rural et en annexe la façon de réguler la population, et la liste des moyens autorisés pour « réguler » une population : destruction à la carabine à air comprimé, destruction partir de postes camouflées, capture par piégeage etc...

Le pigeon étant considéré comme un animal domestique, il est possible de le tuer tout au long de l'année. Mais, ce préfet, à l'instar de son homologue sous-préfet au champ décrit par Alphonse Daudet, sait être pragmatique à défaut d'être poète.

Sachant qu'il est impossible de détruire une population en totalité et que cela ferait courir le risque de voir arriver d'autres espèces, il préconise son contrôle en mettant à sa disposition un lieu dans lequel il sera possible de recourir à une régulation moins violente. A savoir la réouverture des pigeonniers.

La commune de Lalbenque a décidé de « réguler », pour ne pas dire éradiquer, la population des pigeons qui logeait dans l'église en utilisant le piégeage. Cependant une volonté affirmée aurait permis de trouver d'autres solutions même si elles sont plus onéreuses (effarouchement, déplacement, stérilisation)



Deux visites à notre maire nous ont appris que bien évidemment il n'approuvait pas cette situation mais, étant dans les clous, sauf à apporter une autre proposition, il ne changerait pas les engagements pris.

Restait donc à trouver des solutions:

D'abord en contactant la SACPA qui se charge du piégeage, le responsable nous a dit que sa tâche était claire et que le transfert éventuel de pigeons vers un lieu éloigné n'était pas prévu au devis et ne pouvait se faire qu'avec l'autorisation de la DDCSPP Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Lot et celle du département recevant les volatiles. Réponse bateau, puisque la DDCSPP nous a dit qu'elle n'était pas concernée et qu'il fallait contacter l'Office national de la Chasse. Ces derniers nous ont fait la même réponse : « *il s'agit d'animaux domestiques donc nous ne sommes pas concernés* ». Côté administration tout le monde s'en lave donc les mains.

Ensuite un fauconnier pour effaroucher les pigeons... possible mais très onéreux plus de 12000 euros. Cette action nécessitant la présence à plein temps de deux fauconniers durant 15 jours. Il nous a cependant assuré que dans certains cas il piègeait et relâchait les pigeons à environ 250 km de leur lieu de capture afin d'éviter leur retour.

Enfin à la LPO, Ligue pour la Protection des Oiseaux qui aurait dû nous apporter des solutions, mais de la aussi encore rien n'est venu. L'agence locale a confirmé qu'il s'agissait d'animaux domestiques donc non protégés, et le service juridique du siège n'a pas daigné nous répondre laissant seule la secrétaire essayer de défendre ce comportement.

Coté services publics et LPO, c'est donc un échec. Les pigeons qui savent si bien vivre en couple et s'occuper de leurs petits sont donc considérés comme des nuisances que l'on peut détruire.

La recherche d'autres alternatives en appui avec la mairie n'étant pas à l'ordre du jour il ne reste qu'à apporter un droit de vivre au pigeons qui échapperont à cette éradication. Il faut donc s'appuyer sur la proposition de notre « préfet au champ » leur offrant un lieu susceptible de les recevoir.

Alors remettons en service le pigeonnier de Lalbenque, qui sans pigeon n'a pas beaucoup de sens, et profitons de cette action pour l'arborer sur l'arrière masquant ainsi les maisons du lotissement.

Ce pigeonnier est un symbole pour Lalbenque, il serait dommage qu'il ne soit pas valorisé au profit du village.

Et pourquoi pas rechercher des pigeonniers chez des particuliers disposés à les remettre en service ?

Nous pourrions peut être ainsi permettre une cohabitation plus harmonieuse avec ces animaux.

REFLEXIONS AUTOUR DU POPULISME

Depuis quelques années, un mot envahit perpétuellement les médias : presse écrite, radio, télé, Web... le mot « Populisme », ressassé 100 fois par jour, comme une litanie, un « couetisme » (méthode Coué).

Alors, qu'est-ce que le populisme ? Un concept très vague : Racine latine *populus* qui signifie peuple.

Selon l'académie française, « le suffixe -isme entre dans la composition de mots désignant des courants de pensée philosophiques ou politiques. Former des néologismes peu clairs témoigne le plus souvent de paresse dans la recherche de l'expression juste. »

Quel courant de pensée peut être attribué au peuple ? Une pensée unique ? Généreuse ? Égoïste ? Belliqueuse ? C'est au minimum réducteur !

"Le vocable populisme est d'abord une injure : il caractérise aujourd'hui les partis ou mouvements politiques dont on juge qu'ils sont composés par des idiots, des imbéciles et même des tarés."(Chantal Delsol, philosophe, prof de fac)

Pourtant, à l'origine, ce mot n'avait rien de péjoratif :

Apparu en Russie dans les années 1860, le populisme qualifiait « un mouvement politique réformiste, progressiste et humaniste désireux restaurer une communauté perdue ». Dans le populisme russe, les valeurs et les normes démocratiques sont respectées. (Encyclopédie Universalis)

Aujourd'hui, les avis sont variés, mais ce qui est sûr c'est que le mot a été détourné de son sens original, pour évoquer des idées nauséabondes :

« Le mot populisme connaît un nouveau succès depuis les années 1980, comme synonyme de démagogie lorsqu'il s'agit de mouvements d'opposition, témoignant d'une méfiance grandissante à l'égard des classes populaires (Annie Collovald, sociologue)

« Qualifier un mouvement politique de populiste disqualifie les opinions et les individus » (Catherine Colliot-Thélène, philosophe)

« Ce mot appartenant à la novlangue est un poncif. Son utilisation pléthorique fonctionne comme une idéologie paresseuse, par laquelle les élites politiques et intellectuelles cherchent à éviter le défi qui leur est posé : reconstruire une véritable offre politique » (Vincent Coussedière, philosophe)

« Parce qu'elle est susceptible de remettre en cause les choix des classes dirigeantes, la diabolisation du peuple par le populisme reste une nécessité » (Christophe Guilly, géographe)

Aujourd'hui le mot populisme est généralement utilisé dans un sens péjoratif, pour discréditer les adversaires politiques en effectuant un rapprochement avec la naissance des fascismes.

Alors, pourquoi utilise-t-on ce mot à l'excès, comme une formule magique ? « Abracadabra ! », « alléluia ! »

Sa déclamation met un terme à toute discussion : qualifier quelqu'un de populiste le discrédite ; inutile d'écouter ses arguments. On revient au manichéisme primitif.

De plus, ce mot joue sur la sonorité proche du mot peuple, populace, peule, crasse...

Et ceci n'est pas anecdotique : Qui l'utilise ? Ceux qui estiment connaître la vérité, le bien incontestable et refusent d'envisager une autre pensée que la leur, autrement dit l'oligarchie qui sévit depuis des décennies.

Écoutez-les : il n'y a pas d'autre solution. Il faut réformer !

Petite remarque au passage, les mots qualifiant le peuple sont négatifs : sans-dents, France d'en bas, chômeurs, misère, smicards ...

Alors que pour définir le pouvoir, on positive : entrepreneurs, winners, élites, forces vives, fabricants de richesses...

A l'heure où l'on passe plus de temps à communiquer qu'à agir, où un troupeau de conseillers en communication précocise des éléments de langage, des story telling, l'utilisation de ce mot au sens « approximatif » est chargée d'intention :

Discréditer le peuple en l'accusant de s'opposer à la démocratie alors qu'il s'oppose essentiellement à l'oligarchie. Il est urgent de remplacer le mot « populisme » par le mot « démagogie » (conduire le peuple)

Théorie du complot me dites-vous ? Voilà une autre expression à regarder de près.

Philippe Absous

INAUGURATION DE LA STATUE DE LA PAIX

Samedi 10 novembre, près de 200 personnes ont participé à l'inauguration de la Statue de la Paix, place de l'Étang à Lalbenque. Un événement pour tous ceux qui attendaient avec impatience de découvrir cette œuvre d'art. Un grand moment pour l'association Les Amis de Lalbenque qui a imaginé et porté ce projet audacieux pour le Centenaire de l'Armistice.

Cette statue, ce monument plutôt, (œuvre de l'artiste montalbanais Michel Bosio) représente cinq personnages semblables aux couleurs de rouille et de terre du Causse symbolisant les cinq continents et les peuples portant, à bout de bras, la sphère claire qui représente le monde.

Après le dévoilement de la statue vint le temps des discours de la présidente de l'association et des élus où chacun a mis l'accent sur la fragilité de notre monde actuel et la nécessité de rester vigilants pour éviter de connaître de nouveau les heures sombres de la barbarie. Le maire de Lalbenque, quant à lui, a annoncé le projet de fixer à proximité de la statue une plaque portant le texte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de René Cassin.

Après le lâcher de ballons (biodégradables!) portant chacun un message de paix à travers le monde, nous avons pu assister à un moment merveilleux : l'apparition d'un double arc-en-ciel qui est venu se poser, comme une immense couronne, au-dessus de la statue nouvellement installée. Faut-il y voir une bénédiction céleste pour récompenser le travail de tous ceux et celles qui se sont investis autour de cette œuvre ? À moins d'y voir un signe du Ciel nous invitant tous à continuer à travailler pour la Paix dans le monde !

Ce fut assurément un grand moment de la vie locale, un temps fort qui restera gravé dans les mémoires. Du point de vue de notre association, quel dommage quand même que cette œuvre d'art n'ait pas été installée sur une place, au

cœur du village, au lieu d'un parking ! Sur la place nouvellement refaite du Fajal comme l'avait souhaité l'association Les Amis de Lalbenque, par exemple ou sur la place du Sol, à proximité de la statue du Poilu, pour signifier, sur un même endroit, l'horreur de la guerre et notre désir de la Paix. Dernière précision : le choix de cet emplacement n'est pas dû aux Amis de Lalbenque mais à la mairie (qui avait proposé deux espaces excentrés, parking de la « Foun Priunda » route de Montdoumerc ou place de l'Étang) qui a refusé de poser cette œuvre au cœur du village.

La Caselle Enchênée



LA FONTAINE DE RAMES

Voilà une sauvegarde du petit patrimoine réussie ! Il y a fallu du temps, de l'énergie mais le résultat est à la hauteur des efforts fournis. Ramès est un hameau situé aux confins de la commune de Lalbenque, à la frontière avec Fontanes et Montdoumerc et, en contrebas de ce hameau, se trouve une jolie fontaine construite, si l'on en croit la date inscrite sur une des pierres, en 1671, en début de règne de Louis XIV.

Depuis des décennies, cette fontaine, toujours en eau, avait disparu de la vue des passants, totalement submergée par une végétation dense. Voir la photo. A l'initiative commune de l'ASEL (Association de Défense de l'Environnement du pays de Lalbenque) et des Amis de Lalbenque, plusieurs journées de travail ont été organisées depuis le 24 juin 2017. Arrachage des arbres, débroussaillage, construction de murets en pierres sèches avaient déjà ressuscité ce bel endroit. Un enrochement opéré par la mairie a contribué à harmoniser ce lieu. La dernière touche a été mise lors des dernières journées du patrimoine, les 15 et 16 septembre dernier, avec la pose de marches en bois pour descendre à la fontaine, un curage de la boue au fond du puits et un nettoyage complet du site. Les photos avant et après le chantier de rénovation sont éloquentes.

Domage que ce petit patrimoine soit si excentré et un peu perdu aux frontières du village. N'hésitez pas à aller jusqu'à Ramès découvrir cette fontaine désormais rénovée. Un chemin de randonnée pédestre et équestre passe tout au bord.



Avant



Après

**La Caselle Enchênée ne peut vivre que grâce à votre soutien :
n'hésitez pas à adhérer à l'ASEL**

ASEL

Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>

Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal,
alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- Individuel : 15€ / an
- Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06